



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

AVIS DE MOTION

À une séance ordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 8 mai 2023 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 20h30 sous la présidence de M. Carl Boilard, maire suppléant, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Pierre Grondin

Siège # 4 Mme Guylaine Gagnon

Siège # 2 M. Frédéric Poulin

Siège # 5 M. Vincent Breton

Siège # 3 M. Dave Roy

Siège # 6 M. Carl Boilard (maire suppléant)

Est absente à cette séance : Mme Vanessa Roy, mairesse

Nathalie Gagnon directrice générale par intérim, assiste également à cette session.

Il a été statué notamment ce qui suit :

**AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE,
DU RÈGLEMENT NO 538-2023**

Monsieur Pierre Grondin conseiller au siège no 1, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 539-2023:
 - Décrétant les normes relatives à l'usage de l'eau potable;
 - Abrogeant et remplaçant les Règlements no 219-1992, 235-1992 et 302-1997 et 309-1998.
- Dépose le projet de règlement numéro 540-2023 concernant l'usage de l'eau potable.

Nathalie Gagnon

Directrice générale par intérim

Ce 26 mai 2023